

M. Nystrom: Je respecte toujours la présidence, monsieur l'Orateur. L'ennui, c'est que les conservateurs posent des questions de derrière les rideaux. Il ne daignent même pas suivre le débat dans l'enceinte de la Chambre.

M. Symes: J'invoque le Règlement. C'est le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) qui posait des questions de derrière les rideaux, et non moi.

M. Nystrom: Je parlais de fouilles archéologiques à Sudbury. Je crois comprendre qu'aux termes de la deuxième partie de la motion touchant l'usage positif des prestations d'assurance-chômage, les chômeurs peuvent participer à des activités créatrices comme des fouilles archéologiques dans un endroit comme Sudbury et continuer quand même à toucher des prestations d'assurance-chômage. Cela peut sembler bien beau en principe, mais ce genre de programme va causer des problèmes.

S'il est valable de faire des fouilles archéologiques, pourquoi le gouvernement n'accorde-t-il pas des fonds et n'offre-t-il pas à des chômeurs un travail permanent avec possibilité d'avenir? Des programmes du genre permettant à des personnes de toucher les prestations d'assurance-chômage tout en ayant un travail auront des répercussions dans la collectivité en engendront de la rancune. Les personnes qui participeront à des programmes du genre seront considérées comme des prestataires d'assurance-chômage et retourneront au chômage. Il y aura des répercussions sur le programme d'assurance-chômage. Ce devrait être un programme d'assurance-chômage et non pas un programme visant à subventionner des personnes qui travaillent à temps partiel dans le cadre de certains programmes.

La troisième question soulevée dans la motion à l'étude est le programme de formation. C'est très bien d'avoir des programmes de formation, à condition que les participants puissent avoir un emploi après. C'est là un des problèmes que nous connaissons au Canada. Notre taux de chômage est très élevé. Il est démoralisant de former une personne pour un emploi inexistant.

Le cas s'est produit dans ma région. Un certain nombre d'autochtones, d'Indiens, de métis et de blancs à faible revenu de ma circonscription ont reçu une formation pour un emploi précis. Ils finirent leur cours de recyclage pour constater qu'il n'y avait pas d'emploi pour eux et, on le comprend, ils furent déçus. Les effets psychologiques sont mauvais. Le gouvernement a très bien fait de les former à de nouveaux genre de travail, mais s'ils ne parviennent pas à trouver d'emploi, les résultats sont négatifs et ils sont forcés de se rabattre sur l'assistance publique.

● (2110)

Je pourrais vous donner des exemples de programmes de création d'emplois dans ma circonscription où, une fois les projets terminés, les gens sont laissés sans ressources. Il importe que le gouvernement assortisse ces programmes d'un plus grand nombre d'emplois. Il devrait réduire les impôts des travailleurs à revenu faible et moyen; cet argent supplémentaire servirait à acheter des vêtements, des chaussures et ainsi de suite, des articles qui nécessitent bien des heures de travail et dont la fabrication créerait des emplois. Il devrait donner plus d'ampleur au programme de logement et renvoyer les gens

Emploi et immigration

au travail, non seulement directement mais indirectement, sans compter que ce serait un objectif social utile. Si le gouvernement faisait ces choses, le programme de formation serait plus efficace.

Je sais que certains députés de notre parti ont exercé beaucoup d'influence sur le ministre pour ce qui est des amendements apportés au projet de loi. Si nous participons avec autant de véhémence au débat, c'est, entre autres, pour veiller à ce que les chômeurs soient traités plus équitablement et qu'ils aient des emplois. Le Canada est un pays riche en ressources et il est très développé sur le plan technique. Tout ce qui nous manque, c'est un programme officiel d'embauche axé sur des possibilités accrues d'emploi.

J'espère que le ministre reviendra sur sa décision et que l'opposition officielle suivra l'exemple du brave député de Hamilton-Ouest, encore qu'il se comporte parfois comme une canaille, et qu'il rejettera la motion tout comme moi; on proposera peut-être alors des changements constructifs. J'ose espérer que l'opposition officielle aura à cœur de défendre les intérêts des gagne-petit, des travailleurs qui sont le cheval de bataille des conservateurs. Je vois le député d'Edmonton-Centre (M. Paproski) se lever, pour faire un discours sans doute. Je lui cède donc la place.

M. Cullen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La motion n° 5, qui est inscrite au nom du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), découle de la motion n° 16. Si la motion n° 16 est rejetée, il n'y aura nécessairement pas de vote sur la motion n° 5. Par ailleurs, la motion n° 6 qui est inscrite au nom du député de Nickel Belt (M. Rodriguez), découle de la motion n° 17. Il conviendrait donc à mon sens de les grouper pour le vote.

M. Alexander: Ce que le ministre vient de dire me paraît fort judicieux. Nous avons parlé de formation professionnelle, de création d'emplois et de partage du travail. Si j'ai bonne mémoire, la motion n° 5 est inscrite à mon nom et la motion n° 6 au nom du député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—c'est un grand Canadien mais il est encore un peu frondeur. Nous avons parlé de formation professionnelle et de création d'emplois, donc nous ferions aussi bien de fondre ces deux motions en une seule au moment du vote.

M. l'Orateur adjoint: J'aimerais savoir ce que le député de Nickel Belt (M. Rodriguez) en pense.

M. Rodriguez: Nous, de ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons aucune objection à incorporer la motion inscrite à mon nom aux autres motions de ce groupe. Elles ont certainement un rapport entre elles.

M. l'Orateur adjoint: Évidemment, quand viendra le temps de se prononcer, c'est ainsi que nous procéderons, mais la présidence propose de voter sur la motion n° 17 avant la motion n° 16. Un vote positif sur la motion n° 17 vaudrait également pour la motion n° 16. Ce n'est que si la motion n° 17 était rejetée qu'il faudrait se prononcer sur la motion n° 16.

M. Alexander: La motion n° 17 règle le sort de la motion n° 6 et la motion n° 16 celui de la motion n° 5.

M. l'Orateur adjoint: C'est ce que je voulais dire de toute façon.